

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté n° 006 portant classement au titre des monuments historiques d'objets mobiliers, conservés dans la cathédrale Saint-Étienne de Bourges (Cher).

Le ministre de la culture,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté en date du 8 mars 2017 portant inscription au titre des monuments historiques des objets mobiliers désignés ci-après ;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 2 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture en date du 4 octobre 2018 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

considérant que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt public,

arrête :

Article 1^{er} : Sont classés au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- un pélican, tôle de cuivre repoussé ; XVI^e siècle ; hauteur : 93 cm ; largeur : 125 cm
- une statue *Vierge à l'Enfant*, argent et métal doré, socle octogonal revêtu de cuivre argenté et doré avec le monogramme de la Vierge, Placide Poussielgue-Rusand, XIX^e siècle ; dimensions de la statue : hauteur : 165 cm, largeur : 32 cm
- une coule dite de saint Guillaume, laine, fin XII^e - début XIII^e siècle ; hauteur totale : 79 cm, largeur : 140 cm
- deux statues priantes du duc et de la duchesse de Berry, pierre, polychromie, vers 1400 - XIX^e siècle ; dimensions du duc : hauteur : 159 cm, largeur : 63 cm, profondeur : 144 cm ; dimensions de la duchesse : hauteur : 153 cm, largeur : 50 cm, profondeur : 134 cm
- deux statues priantes du duc et de la duchesse de Berry, pierre, vers 1400 - XVIII^e siècle ; dimensions du duc : hauteur : 174 cm, largeur : 69 cm, profondeur : 83 cm ; dimensions de la duchesse : hauteur : 157 cm, largeur : 60 cm, profondeur : 92 cm

conservés dans la cathédrale Saint-Étienne de Bourges (Cher) et appartenant à l'État.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 8 mars 2017 susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au clergé affectataire.

Article 4 : Le préfet de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le : 23 MAI 2019

Pour le directeur général des patrimoines
Pour le chef du service du patrimoine
Le sous-directeur des monuments historiques
et des espaces protégés

Emmanuel ÉTIENNE